



REPUBLIQUE FRANCAISE
 Département ESSONNE Canton MILLY LA FORET
Mairie de Gironville sur Essonne
 20, Grande rue – 91720
 Tel : 01.64.99.52.18 - Fax : 01.64.99.39.79
 Email : mairiegironville91@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
 EN DATE DU 29 MARS 2014 à 14 heures 07

Les membres du Conseil Municipal de Gironville sur Essonne, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations électorales du 23 mars 2014, sont réunis dans la salle du conseil municipal de la mairie sur convocation qui leur a été adressée en date du 25 mars 2014 par Monsieur Alain EECKEMAN, Maire sortant, lequel présidait la séance.

Etaient Présents :

- 1 - DELECROIX Bruno
- 2 - PLANTIER Béatrice
- 3 - DICHAM Florence
- 4 - SOUKARNO Jennifer
- 5 - PERRIGAUD Céline
- 6 - VUILLEMEY Madeleine
- 7 - DIEUSET Dominique
- 8 - ANTRAIGUE Jérôme
- 9 - GAUDIN Nathalie
- 10 - EECKEMAN Alain
- 11 - JOYEZ Alain
- 12 - BLANGEOT Pierre
- 13 - OCARIZ Marie
- 14 - PIHILIANGEGEDERA Serge
- 15 - DE QUEIROS-ARNOULT Isabelle

Formant la majorité des membres en exercice.

1 - Installation des Conseillers Municipaux :

Monsieur EECKEMAN Alain, Maire sortant, fait l'appel nominal et déclare installer dans leurs fonctions :

DELECROIX Bruno – PLANTIER Béatrice – DICHAM Florence – SOUKARNO Jennifer –
 PERRIGAUD Céline – VUILLEMEY Madeleine – DIEUSET Dominique – ANTRAIGUE Jérôme –

GAUDIN Nathalie – EECKEMAN Alain – JOYEZ Alain – BLANGEOT Pierre - OCARIZ Marie
– PIHILIANGEGEDERA Serge – DE QUEIROS-ARNOULT Isabelle.

Présidence de l'Assemblée :

En vertu de l'article L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Alain EECKEMAN appelle Madame Madeleine VUILLEMEY, la plus âgée des membres présents du conseil municipal à prendre la présidence de l'assemblée.

Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales était remplie.

Constitution du bureau :

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Monsieur Bruno DELECROIX et Madame Béatrice PLANTIER.

Désignation d'une secrétaire :

Avant de procéder à l'élection du Maire, il est nécessaire de désigner le secrétaire de séance.

Madame Isabelle DE QUEIROS-ARNOULT remplira ces fonctions.

2 – Election du Maire :

Madame Madeleine VUILLEMEY invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire, conformément aux articles L.2122-4 et L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales. Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Madame Madeleine VUILLEMEY procède à l'appel des candidatures.

Est candidat : Monsieur Alain EECKEMAN

Dans l'ordre du tableau, chaque conseiller glisse son bulletin dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
- A déduire : bulletin nul :	0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	15
- Majorité Absolue :	8

Monsieur Alain EECKEMAN a obtenu : 15 voix

Monsieur Alain EECKEMAN ayant obtenu la majorité absolue, Madame Madeleine VUILLEMEY déclare l'installer dans ses fonctions de Maire et lui cède la Présidence de l'assemblée.

Monsieur Alain EECKEMAN remercie les conseillers municipaux de leur confiance ainsi que les électeurs de GIRONVILLE sur ESSONNE.

3- Détermination du nombre d'Adjoints :

Monsieur le Maire rappelle qu'avant de procéder à l'élection des adjoints, il appartient au conseil municipal de délibérer sur leur nombre, sachant qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de fixer à 3 le nombre d'adjoints au maire de la commune.

4 – Elections des Adjoints :

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes que pour l'élection du maire et sous la Présidence de Monsieur le Maire, à l'élection des 3 adjoints.

- Election du Premier Adjoint :

Est candidate : Madame Isabelle DE QUEIROS-ARNOULT

Premier Tour du Scrutin :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
- A déduire : bulletin nul :	0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	15
- Majorité Absolue :	8

Madame isabelle DE QUEIROS-ARNOULT a obtenu : 15 voix

Madame Isabelle DE QUEIROS-ARNOULT ayant obtenu la majorité absolue est élue premier adjoint et est immédiatement installée dans ses fonctions.

- Election du Second Adjoint :

Sont candidates : Madame Madeleine VUILLEMEY
Madame Céline PERRIGAUD

Premier Tour du Scrutin :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
- A déduire : bulletin nul :	0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	15
- Majorité Absolue :	8

Madame Madeleine VUILLEMEY a obtenu : 13 voix

Madame Céline PERRIGAUD a obtenu : 2 voix

Madame Madeleine VUILLEMEY ayant obtenu la majorité absolue est élue second adjoint et est immédiatement installée dans ses fonctions.

- **Election du Troisième Adjoint :**

Sont candidats : Monsieur Alain JOYEZ
 Madame Céline PERRIGAUD

Premier Tour du Scrutin :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
- A déduire : bulletin nul :	0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	15
- Majorité Absolue :	8

Monsieur Alain JOYEZ a obtenu : 10 voix

Madame Céline PERRIGAUD a obtenu : 5 voix

Monsieur Alain JOYEZ ayant obtenu la majorité absolue est élu troisième adjoint et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Lors de ses élections, il n'y a eu ni observation, ni réclamation, en conséquence Monsieur le Maire déclare le nouveau conseil municipal définitivement installé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 Heures 00

Le Maire,
Alain EECKEMAN

I.DE QUEIROS - ARNOULT

M. VUILLEMEY

A.JOYEZ

B. DELECROIX

B. PLANTIER

F. DICHAM

J. SOUKARNO

C. PERRIGAUD

D. DIEUSET

J. ANTRAIGUE

N. GAUDIN

P. BLANGEOT

M. OCARIZ

S. PIHILIANGEGEDERA

